

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion Quantitative de l'Eau

La Rochelle,

Date : 22 Juillet 2019

Objet : Cellule de vigilance

Lieu : Préfecture 17

Relevé de décisions

Référence : EBDD/GQE

Affaire suivie par : Lilia MZALI
lilia.mzali@charente-maritime.gouv.fr
Tél 05 16 49 62 51- Fax : 05 16 49 64 00

La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

Monsieur le Secrétaire Général introduit la réunion en précisant que l'alerte canicule est déclenchée sur le département.

Il précise que, vraisemblablement, il sera nécessaire de réunir la cellule de vigilance lundi prochain au regard de l'évolution très rapide de l'état de la ressource et du contexte météorologique.

Au regard de la situation, il convient d'aborder les mesures de restrictions sur les usages domestiques et agricoles.

Présentations :

Mme MZALI DDTM 17 présente les éléments météo, le niveau des restrictions en cours, l'état des différents indicateurs des arrêtés cadre « sécheresse ». (*Présentation disponible sur le site de la préfecture*).

Romain OZOG, EPTB Charente, présente le résultat du modèle permettant d'anticiper sur les débits de la Charente à Vindelle et Beillant. Le modèle montre que l'on devrait être proche du seuil de coupure à Beillant au 31/07. Les ouvrages amont lâchent aujourd'hui 3,5m³/s. Ils pourront être augmentés à 4m³/s mais pas au-delà.

Frédéric Le Rallier présente la situation de l'état des ressources pour l'AEP ainsi que le niveau des consommations (*Présentation disponible sur le site de la préfecture*).

Il rappelle que plusieurs ressources stratégiques pour l'AEP sont aujourd'hui en tension, comme les forages de l'Aunis (risque de rupture et report sur la Charente), le champ captant de l'Arnoult et les forages de la Seudre. Il convient également d'être vigilant sur les nappes captives nécessaires pour assurer un certain niveau de dilution. La situation du fleuve Charente, stratégique, est également préoccupante avec des débits sous le seuil d'alerte renforcée et des risques de remontée de turbidité lors de la prochaine marée du 4 août.

Il précise que la situation de baisse généralisée est d'autant plus préoccupante qu'il reste environ 4 semaines de « pointe estivale » et qu'il convient de se projeter au regard des fortes chaleurs avec des pics de consommation attendus.

En ce qui concerne l'état des milieux, l'AFB réalise un état des lieux complet le 24/07. Toutefois on peut dire que l'état des milieux aquatiques se dégrade rapidement. Le suivi sur les affluents de la Boutonne montre un niveau comparable à 2017.

Résumé des échanges et des positions relatifs à la gestion conjoncturelle :

Chambre d'agriculture/OUGC Saintonge, M. Servant, M. Tranquart, M. Seguin :

La récolte de printemps est en avance. La première coupe de fourrage est bonne, mais il n'y en aura pas d'autre. Les surfaces en maïs diminuent mais nous sommes toujours en situation de crise. Depuis 20 ans on n'a pas réussi à anticiper. Certaines productions à forte valeur ajoutée (circuits court, etc.) sont particulièrement fragiles et doivent être prises en compte. La profession est bien consciente du risque d'avoir une coupure d'irrigation semaine prochaine.

Il est proposé d'étendre la plage horaire des interdictions d'irrigation, de 9h00 à 19h00, en complément des mesures de l'arrêté cadre.

NE 17/SOS Rivière, M. Picaud, M. Demarcq : Il est déploré que l'irrigation soit toujours en route alors qu'il y a de nombreux assecs sur les milieux. L'état des indicateurs de l'arrêté cadre ne reflète pas l'état global des bassins. Les affluents sont en général en mauvais état et de nombreux assecs sont constatés en alerte renforcée. Sur la Boutonne, il y a moins de débit au milieu du bassin qu'en amont. Il est demandé qu'un point soit fait sur les surfaces en cultures dérogoratoires.

La question est posée de la plus-value effective d'une interdiction d'irrigation de jour sur les bassins qui sont déjà en alerte renforcée. M. Demarcq précise que, sur la Boutonne, il y a également un enjeu AEP et que des mesures contraignantes devraient être prises sur cet enjeu.

FDAAPPMA, M. Ravet : Le constat est similaire sur la Seugne où il est demandé depuis plusieurs années un indicateur amont plus représentatif des secteurs sous pression.

CD 17, Mme de Roffignac précise qu'il convient de prendre en compte les efforts faits par la profession agricole et d'être particulièrement vigilant sur les cultures spéciales comme les cultures maraîchères avec une production locale.

EPMP, M. Du peuty : La situation est en effet inquiétante. Des mesures de réduction de 25 %, en auto-gestion, ont été prises par l'EPMP, depuis le 8 juillet, sur le Curé. Sur le Mignon, l'alerte renforcée vient d'être franchie, des interdictions d'irrigation de jour et le WE ont été mises en place en auto-gestion.

Eau17, M. Minot : La recharge des nappes fut faible. Plusieurs indicateurs montrent que la piézométrie autour des captages d'eau s'effondre. Des efforts sont faits pour limiter les prélèvements AEP sur les secteurs en tension et équilibrer au mieux. Sur les nappes profondes les niveaux baissent aussi rapidement. Pour mémoire, en 2017 où l'état des nappes et des rivières était également préoccupant, il y avait eu des pluies et des températures plus faibles qui avaient limité les consommations.

A ce jour, au regard des prévisions, des inquiétudes pèsent sur la fin de campagne. Il est de la responsabilité collective d'anticiper quand on voit le fleuve Charente chuter de 1m³/j. L'état de vigilance aurait du être décrété dès le 1^{er} juillet. Au niveau structurel pour l'AEP, il y aujourd'hui peu de marges, les réseaux sont extrêmement interconnectés avec de nombreux secours. Il est rappelé que sur les nappes profondes, initialement identifiées comme ressources sécurisées, les niveaux baissent et des phytosanitaires apparaissent. La ressource apparaît comme étant « finie ».

CDA La Rochelle, M. Ceaux : Actuellement, on est à 2/3 de la capacité de l'usine de Coulonges. La baisse de la piézométrie sur l'Aunis est ressentie. En cas de défaillance sur l'Aunis, il y a un report sur la Charente, mais il sera difficile de faire face, de façon simultanée à une rupture sur l'Aunis et une remontée du bouchon vaseux sur la Charente, interdisant la production AEP (forte marée du 4 août).

Ville de la Rochelle, M. Perrin : le constat avec Eau17 et la CDA est partagée. Il est fondamental d'anticiper et de prendre des mesures réellement efficaces pour éviter d'aller à la rupture sur l'AEP et préserver les milieux. Il est rappelé que les prélèvements AEP sur l'Aunis ont été diminués, il n'est pas acceptable que les prélèvements irrigation ne diminuent pas au regard des priorités affichées dans le code de l'environnement. Les mesures sur les usages domestiques seront relayées. L'attention est attirée sur la communication, notamment pour le lavage des voiries. Certaines mesures font également débat comme l'interdiction d'arrosage des terrains de sport et des douches de plage.

UNIMA, M. Chastaing précise que des règles particulières de gestion sont appliquées sur la prise d'eau de l'UNIMA, en lien avec l'arrêté préfectoral. Des niveaux sont à respecter dans les marais. Pour l'instant ils sont tenus mais, avec la chute des débits à Beillant, il y a des risques. A priori, la réserve de Breuil magné va être sollicitée. Aujourd'hui, des mesures de gestion sont en place avec une interdiction d'irrigation 10h-19h et des nuits d'arrêt.

DDTM, M. Milcamps précise que même sans cellule de vigilance on était dans une logique de réduction des prélèvements agricoles. Au vu des tendances et des prévisions, il conviendrait de réfléchir à des mesures plus ambitieuses qu'une coupure d'irrigation de 9h00 à 19h00, de façon à limiter la chute des débits et piézométries.

Il est proposé de ne retenir que 5 nuits d'irrigation sur les bassins en alerte renforcée et sur l'Arnoult où on observe de réelles chutes piézométriques sur les captages AEP.

OUGC Saintonge, M. Seguin rappelle que le bassin de l'Arnoult n'est même pas en alerte au regard de l'indicateur de Saint Agnant. L'arrêt d'irrigation de jour devrait déjà permettre de faire remonter les niveaux. Il n'est pas favorable à un retrait de 2 nuits d'irrigation.

Conseil départemental, Mme Pichodou mentionne qu'avec une transmission plus précise des assolements et des consommations d'eau par l'OUGC Saintonge, le modèle de l'EPTB serait plus pertinent. Il faudrait pouvoir estimer les réels gains en volume issus des irrigations nocturnes.

Relevé de décision

M. le Secrétaire général de la Préfecture décide :

- de prendre un arrêté interdisant certains usages domestiques non prioritaires sur tout le département, comme cela est déjà fait sur des départements voisins. Un effort devra être fait sur la communication. Il est prévu d'illustrer l'arrêté au moyen de pictogrammes. Cet arrêté sera applicable mardi 23/07 à 9h00.

- de prendre des mesures complémentaires à l'arrêté cadre pour l'irrigation agricole, applicables mercredi 24/07- 9h00.

Au-delà des réductions de volume (taux de 7 % en alerte et taux de 5 % en alerte renforcée) il est décidé :

1/ d'autoriser l'irrigation 5 nuits par semaine (19h-9h et pas le WE) sur les bassins Charente aval, Bruant, Seudre, Curé ; sur les marais les jours de restriction différent, sur proposition de l'UNIMA, gestionnaire.

2/ d'autoriser l'irrigation 6 nuits par semaine (19h-9h pas le samedi au dimanche) sur l'Arnoult

3/ d'interdire l'irrigation de 9h à 19h00 sur les autres bassins de l'OUGC Saintonge.

Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Pierre-Emmanuel PORTHERET

